

PROCÈS VERBAL

SEANCE DU MERCREDI 13 MARS 2024

Président de séance : Fabrice PICARD

Secrétaire de séance : Benjamin DIAB

Étaient présents : Fabrice PICARD, Richard IELSCH, Marie-France DUBREZ, Jean-Marie PAULIN, Benjamin DIAB, Aurélien CHATELAIN, Frédéric LOCATELLI, Anthony MARLIN, Marie-Anne MEUNIER

Étaient excusés : Marie-Laure GAZZOLI, Michel MENESTRIER

Votants : 09

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FÉVRIER 2024

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte-rendu du Conseil municipal du 22 février 2024 est approuvé et signé par le Maire et le Secrétaire de Séance.

2. FINANCES

Vote des taxes directes locales

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

La taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans. En conséquence, M. le Maire propose de conserver les taux comme suit, sans augmentation :

- Taxe foncière (bâti) :29.83 %
- Taxe foncière non bâti :18.45 %
- Taxe d'habitation :16.44 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de fixer les taux communaux présentés ci-dessus pour l'année 2024,

CHARGE M. le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux,
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagnée d'une copie de la présente décision.

[Délibération n°20240201]

Vote des Budgets Primitifs 2024

M. le Maire expose au Conseil municipal les prévisions budgétaires 2024 établies en concertation avec Mme la Trésorière de Pontarlier.

Les résultats sont les suivants :

- **Budget communal :**
 - Dépenses de fonctionnement : 563 443.00 €
 - Recettes de fonctionnement : 566 060.64 €
 - Dépenses d'investissement : 432 361.23 €
 - Recettes d'investissement : 432 361.23 €
- **Budget bois :**
 - Dépenses de fonctionnement : 230 500.00 €
 - Recettes de fonctionnement : 416 573.50 €
 - Dépenses d'investissement : 78 206.16 €
 - Recettes d'investissement : 78 206.16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, soit 9 voix, les budgets primitifs de l'année 2024 et autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la même section à hauteur de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

[Délibération n°20240202]

3. INTERCOMMUNALITÉ

Transfert de la compétence Défense extérieure contre l'incendie (DECI)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

Article 1 : D'autoriser le transfert à Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon du service public de "Défense Extérieure Contre l'Incendie" (DECI), à compter du 1er janvier 2024.

Article 2 : De prendre acte que le transfert de ce service public de "Défense Extérieure Contre l'Incendie" entraîne de plein droit le transfert à la communauté de communes de l'ensemble des biens, équipements nécessaires à son exercice ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui sont rattachés à la date du transfert.

[Délibération n°20240203]

4. URBANISME

Numérotation Chemin des Cerfs

En raison de la construction d'une maison sur la parcelle cadastrée en section ZC numéro 125 par M. Jérôme PRÉVALET et Mme Manon LACROIX, il convient de numéroter le Chemin des Cerfs comme suit :

- La parcelle d'une contenance de 3 143 m² se voit attribuer le numéro 1 du Chemin des Cerfs

[Délibération n°20240204]

Réglementation de boisement

L'enquête publique relative à la réglementation des boisements du territoire de la CFD s'est déroulée sur la période du 17 octobre au 17 novembre 2023. L'avis du Conseil municipal est demandé sur le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Le Conseil municipal émet un avis favorable.

[Délibération n°20240205]

5. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question à soumettre ce jour.

Levée de la séance à 21h15.

Le Président de Séance,

Le Secrétaire de Séance,

Fabrice PICARD

Benjamin DIAB

RAPPEL – Charte de bon citoyen :



Nous vous demandons de :

- **Ne pas stationner sur les trottoirs** pour laisser le passage libre et ne pas gêner les piétons
- De procéder à **l'élagage de vos haies** qui gêne la circulation sur les trottoirs

Chaque résident (propriétaire ou locataire) engage sa responsabilité en cas d'accident !